



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-120

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-04-10-00004 - 2025 DOS 115 HPROX (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-04-10-00004

2025 DOS 115 HPROX

ARRETE

Arrêtant la liste des hôpitaux de proximité de la région Centre-Val de Loire

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles R. 6111-24 et suivants ;

VU l'ordonnance n° 2021-582 du 12 mai 2021 relative à la labellisation, à la gouvernance et au fonctionnement des hôpitaux de proximité ;

VU l'arrêté du 2 juin 2021 relatif à la labellisation des hôpitaux de proximité par les directeurs généraux des agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n°2024-DG-DS-0002, en date du 2 août 2024, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature.

CONSIDERANT QUE les établissements ou sites concernés répondent aux conditions d'éligibilité à la liste des hôpitaux de proximité mentionnées au II de l'article R. 6111-24 et sont en cohérence avec le projet régional de santé, les caractéristiques de l'offre de soins du territoire et les besoins de santé des populations, ainsi qu'aux orientations arrêtées sur les hôpitaux de proximité de la région Centre Val de Loire,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La liste des hôpitaux de proximité pour la région Centre-Val de Loire figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux établissements concernés

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2022-DOS-001 en date du 11 février 2022, arrêtant la liste des hôpitaux de proximité de la région Centre-Val de Loire est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2025. À compter de cette date, le Centre hospitalier de La Loupe ne bénéficie plus du statut d'hôpital de proximité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- D'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 5 : La Directrice de l'offre de soins de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 10/04/2025

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

ARRETE n°2025-DOS-115

ANNEXE unique :

Liste des hôpitaux de proximité de la région Centre-Val de Loire

Etablissement ou Site géographique labellisé	FINESS de l'hôpital de proximité	FINESS de l'entité juridique (en cas de labellisation d'une entité géographique)
Centre Hospitalier De La Châtre	360000061	360000061
Hôpital le manoir en Berry, Pouligny Notre Dame	360002232	360000541
Centre Hospitalier de la Tour Blanche, Issoudun	360000046	360000046
Centre Hospitalier de Sainte Maure de Touraine	370004327	370004327
Centre Hospitalier de Saint Aignan	410000111	410000111
Centre Hospitalier de Pithiviers	450000112	450000112
Centre Hospitalier Lour Picou, Beaugency	450000138	450000138
Centre Hospitalier Saint Jean, Briare	450000336	450000179
Hôpital de Sully, Sully/Loire	450000161	450000161